

*Le président:*

D. Venons-en au n° 8 qui dit que le comité consultatif tient ses réunions à huis clos et que ses délibérations sont secrètes. Aurait-ce été du consentement des représentants du service civil et des fonctionnaires supérieurs ou bien croyez-vous, monsieur Whitmore, que des instructions auraient été données à cet effet?—R. Tout ce que je puis dire, c'est que je suis informé que cette décision fut prise par le comité lui-même.

D. Ne serait-il pas logique pour les représentants du service civil de vouloir que les délibérations restent confidentielles afin de ne pas s'exposer à créer des malentendus chez les fonctionnaires en rendant ces délibérations publiques?—R. Non, monsieur, je ne puis partager cette manière de voir. J'estime que plus on aura de renseignements sur le service civil, mieux cela vaudra. Le fait est que des choses ont été cachées et cette impression de mystère crée ces préjugés que la population canadienne a contre le service civil en certains cas. C'est peut-être un laissé pour compte du favoritisme. A mon avis, plus nous aurons de publicité, mieux ce sera.

D. Pouvez-vous imaginer cette situation? Je représente le service civil dont je suis un haut fonctionnaire et, dans un cas qui se présente à moi, si je veux être juste envers le fonds et les autres fonctionnaires, je dois prendre certaines mesures malgré que ces mesures soient contraires aux intérêts ou supposés intérêts de quelques-uns de mes collègues dont le cas est à l'étude, alors ne serait-il pas à souhaiter que j'aie la protection du huis clos? Nous le faisons couramment, en caucus, et à cause de ce huis clos nous nous sentons libres d'exprimer nos vues sans contrainte.—R. Je crois pouvoir répondre à cela en disant que chaque décision devrait être rendue publique.

D. Les délibérations ne devraient pas l'être?—R. Pas nécessairement.

*M. McCann:*

D. En réalité vous vous plaignez de vos représentants?—R. Oui. Peut-être leur a-t-on imposé le silence dans une certaine mesure.

*Le président:*

D. A qui a-t-on imposé silence?—R. Aux représentants.

D. Vous vous plaignez de ce qu'ils se soient tus?—R. Oui, on leur a imposé silence.

D. Ils y ont consenti?—R. Et, naturellement, les représentants du service civil...

*M. McCann:*

D. Qui les a forcés à se taire?

*Le président:*

D. Autrement dit, s'ils ont consenti, ils on dû s'y obliger eux-mêmes.—R. Oui, ils ont voté eux-mêmes le huis clos.

*M. Anderson:*

D. Que serait-il arrivé si on vous avait donné ces informations?—R. Je ne puis dire, monsieur. Nous aurions été au courant, peut-être alors n'aurions-nous pas présenté un mémoire aussi volumineux.

*M. Pottier:*

D. Vous n'avez pas confiance en votre propre comité consultatif?—R. Comment puis-je savoir ce qui se passe.

M. BEAUCHAMP: Nous ne sommes pas satisfaits de la manière dont il a procédé jusqu'ici, non plus que de sa manière d'agir actuelle.

[M. J. C. Beauchamp.]